



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 152 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération
des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É-U</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	493 570 300
Dépenses de 2014/15	461 512 200
Solde inutilisé de 2014/15	32 058 100
Crédit ouvert pour 2015/16	402 794 300
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	381 324 200
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16 ^a	21 470 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	320 709 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/2017	160 354 500

^a Montant estimatif au 29 février 2016.



I. Introduction

1. **Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 figurent aux paragraphes 11, 13 et 14 du présent rapport.** On trouvera dans les paragraphes ci-après les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du rapport du Secrétaire général sur le financement de l'ONUCI (A/70/753), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 avril 2016. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de l'ONUCI est donnée à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux missions de maintien de la paix de l'ONU pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (A/70/803 et A/70/742).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Dans sa résolution 68/285, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 493 570 300 dollars (montant net : 484 674 300 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à un montant total brut de 461 512 200 dollars, soit un solde inutilisé de 32 058 100 dollars et un taux d'exécution du budget de 93,5 %, contre un taux d'exécution du budget de 93,6 % pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. On trouvera une analyse des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/586).

4. Dans ce rapport, le Secrétaire général indique que la sous-utilisation globale des crédits s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions dans les trois catégories de dépenses :

a) La sous-utilisation des crédits au titre des personnels militaires et de police s'explique principalement par des taux de vacance effectifs moyens qui ont été supérieurs aux prévisions, conjugués à la dépréciation de la monnaie locale. Elle a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel appartenant aux contingents (en raison de la reconfiguration d'un bataillon d'infanterie en une force régionale d'intervention rapide, du rapatriement tardif des troupes et du déploiement non prévu d'un contingent); et au titre des frais de voyage (ibid., par. 70 à 74);

b) La sous-utilisation des crédits au titre du personnel civil s'explique principalement par des taux de vacance effectifs moyens supérieurs aux prévisions et par le fait que 7 agents pénitentiaires ont été déployés en moyenne contre un

effectif moyen de 44 prévu au budget. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédit au titre du personnel recruté sur le plan local en raison de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions (ibid., par. 75 à 78);

c) La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans toutes les rubriques de dépenses en raison de la réduction des effectifs de l'ONUCI. Elle est partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses engagées au titre du fret et autres dépenses associées au rapatriement du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (ibid., par. 79 à 91).

III. Situation financière et informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'ONUCI depuis sa création s'établissait à 5 787 126 800 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 659 043 300 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 128 083 500 dollars. Le Comité a également été informé qu'au 31 décembre 2015, 15 950 700 dollars étaient dus au titre des contingents et 14 573 200 dollars étaient dus au titre du matériel appartenant aux contingents. Au 14 mars 2016, le solde de trésorerie de l'ONUCI était de 171 375 300 dollars, dont 62 724 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 108 651 300 dollars d'autres disponibilités.

6. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 mars 2016, 136 demandes d'indemnisation avaient donné lieu au paiement de 5 496 300 dollars depuis le début de l'Opération. Une demande était en instance. **Le Comité consultatif compte que la demande en instance sera réglée rapidement.**

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016, les ressources humaines de l'ONUCI se présentaient comme suit :

<i>Postes</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	192	184	4,2
Contingents	5,245	4,463	14,9
Police des Nations Unies	500	389	22,2
Unités de police constituées	1,000	991	0,9
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	358	298	15,8
Personnel recruté sur le plan national	712	647	7,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	154	135	12,3

^a Effectif autorisé/approuvé le plus élevé de l'exercice.

8. Le Comité consultatif a également reçu des informations sur les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, avec une explication des écarts. Au 29 février 2016, les dépenses s'élevaient à un montant brut de 304 561 800 dollars (montant net : 300 549 000 dollars), contre des crédits d'un montant brut de 402 794 300 dollars (montant net : 395 517 400 dollars). L'Opération prévoit qu'à la clôture de l'exercice en cours, ses dépenses s'élèveront à un total de 381 324 200 dollars, laissant un solde inutilisé de 21 470 100 dollars, soit 5,3 % des crédits ouverts.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

9. Le mandat de l'ONUCI a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1528 \(2004\)](#). L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assister le Gouvernement ivoirien dans son action visant à stabiliser les conditions de sécurité et avancer vers la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables (voir [A/70/586](#), résumé). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 septembre 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2284 \(2016\)](#) du 28 avril 2016. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'achever, avant le 30 avril 2017, le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de l'ONUCI, à l'exception des personnes indispensables pour achever la fermeture de la Mission du 1^{er} mai au 30 juin 2017.

B. Ressources nécessaires

10. Les prévisions de dépenses de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 se montent à 320 709 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 313 254 500 dollars), soit une diminution en montant brut de 82 085 300 dollars (20,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. Ce budget couvre le déploiement de 192 observateurs militaires, 3 808 membres de contingents, 500 agents de la Police des Nations Unies, 1 000 agents d'unités de police constituées, 346 agents recrutés sur le plan international, 698 agents recrutés sur le plan national, 147 Volontaires des Nations Unies et 8 agents fournis par des gouvernements ([A/70/753](#), résumé).

11. Conformément à la résolution du Conseil de sécurité [2284 \(2016\)](#), le Comité consultatif a reçu du Contrôleur une lettre datée du 2 mai 2016, indiquant que le Secrétariat était en train d'examiner les incidences de la résolution sur le financement de l'ONUCI. D'après le Contrôleur, le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2015/16 tiendra compte des incidences, s'il y en a, de la résolution du Conseil sur les dépenses pour cet exercice, et le Secrétaire général présentera un projet de budget révisé pour 2016/17, que l'Assemblée générale examinera dans la partie principale de sa soixante et onzième session. **Sur la base des informations fournies par le Contrôleur, selon lesquelles un projet de budget révisé sera présenté prochainement, le Comité consultatif ne juge pas opportun de formuler à ce stade des recommandations sur le présent projet de**

budget pour l'ensemble de l'exercice 2016/17 et recommande plutôt à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses avec mise en recouvrement d'un montant de 160 354 500 dollars (égal à la moitié du projet de budget pour 2016/17), aux fins du fonctionnement de l'ONUCI pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016. Le Comité attend avec intérêt de recevoir le projet de budget révisé du Secrétaire général pour l'ONUCI pour l'exercice 2016/17, que l'Assemblée générale examinera durant la partie principale de sa soixante et onzième session.

V. Conclusion

12. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont énoncées au paragraphe 92 du rapport sur l'exécution du budget de l'Opération (A/70/586). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé (32 058 100 dollars) de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et les autres recettes et ajustements (13 639 400 dollars) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2015 soient portés au crédit des États Membres.**

13. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées au paragraphe 81 du projet de budget du Secrétaire général (A/70/753). **Compte tenu de la décision la plus récente du Conseil de sécurité dans sa résolution 2284 (2016) et de la lettre du Contrôleur datée du 2 mai 2016, le Comité recommande à l'Assemblée générale (voir aussi par. 11 plus haut) :**

a) **D'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 160 354 500 dollars (équivalant à la moitié du budget de l'Opération pour l'exercice 2016/17) au titre du fonctionnement de l'ONUCI pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016;**

b) **De mettre en recouvrement un montant de 160 354 500 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.**

14. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note de l'intention du Secrétaire général de présenter un projet de budget révisé pour 2016/17, conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2284 (2016), qui sera examiné à la partie principale de sa soixante et onzième session.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/70/586](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/753](#))
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/70/5 \(Vol. II\)](#)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/70/742](#))
- Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ([A/69/839/Add.13](#))
- Résolutions [68/285](#) et [69/258](#) A et B de l'Assemblée générale sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Résolutions [2226 \(2015\)](#) et [2284 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité